

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : Jean-Marc VARIN, Pauline BOSCHER, Yohann GARREAU

Date des convocations : 31 mai 2021

Date d'affichage : 14 juin 2021

Madame Laëtitia DUBOSCQ remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Benoît LAVARDE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Mise à disposition de personnel : autorisation de signature

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/01 : DÉCISIONS SUR LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- Peintures intérieures :

Philippe GAILLARDON a demandé des devis à trois entreprises pour la réfection des peintures intérieures de la grande salle de la maison des associations et de l'entrée.

Après avoir comparé les devis, les prestations fournies et en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 1 contre :

- Accepte le devis de l'entreprise 'Vos murs en couleurs' de St Clair sur l'Elle pour la réfection des peintures de la grande salle de la maison des associations et de l'entrée pour un montant de 8 362.66 HT soit 10 035.19 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

- Parquet de la grande salle :

Philippe GAILLARDON a demandé des devis à deux entreprises pour la rénovation du parquet de la grande salle.

Après avoir comparé les devis et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise JOUANNE-LEFEVRE pour la rénovation du parquet de la grande salle de la maison des associations pour un montant de 4 630.62 € HT soit 5 556.74 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/02 : DÉCISIONS SUR LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : TOITURE DE LA MAIRIE ET DE LA CHAUFFERIE

Des devis ont été demandés à trois entreprises pour la remise à neuf de la toiture de la mairie et de la chaufferie et enlever la cheminée sans utilité.

Monsieur Philippe GAILLARDON, salarié de l'une des trois entreprises, sort de la salle. Stéphane LECHANOINE, membre de la commission travaux, présente le dossier.

Après avoir comparé les devis et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Fabien DAUXAIS de Sainte Marguerite d'Elle pour la remise à neuf de la toiture de la mairie et de la chaufferie pour un montant de 26 151.23 HT soit 31 381.48 TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/03 : ESPACE FRANCE SERVICES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de co-portage entre la commune et la MSA Côtes Normandes pour le projet 'France Services' et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/04 : LE FRANCE SERVICES : RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Madame le Maire indique qu'il va être nécessaire de recruter du personnel pour le projet 'France Services' à St Clair sur l'Elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à recruter du personnel nécessaire pour l'ouverture de l'espace 'France Services' et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

TRAVAUX DE VOIRIE : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux voirie.

La commission s'est réunie pour lister les travaux à programmer sur la voirie et les chemins communaux.

Un chiffrage des travaux va être demandé. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal pour une réalisation en 2021 ou une programmation en 2022.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/05 : TRAVAUX DE VOIRIE : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Madame le Maire indique que parmi ses orientations stratégiques 2016-2021, le conseil départemental de la Manche a décidé de renouveler sa politique d'assistance technique aux collectivités par délibération du 17 juin 2016. Dans ce cadre et à la demande de collectivités locales, le Département peut assurer une prestation de maîtrise d'ouvrage pour la part communale des travaux réalisés et cofinancés sur le domaine public départemental.

Elle présente la délibération et la convention prises par le conseil départemental définissant les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités d'études, de réalisation, d'entretien ultérieur et de financement de l'aménagement de la RD 54 et de la RD 292 dans la traverse du bourg.

Les travaux réalisés sur le domaine public départemental comprennent essentiellement :

Pour la part communale des travaux :

- l'aménagement de trottoirs, de stationnement, d'espaces paysagers et de voies cyclables sur les RD 54 et 292
- la reprise éventuelle du réseau d'assainissement pluvial

Pour la part départementale des travaux :

- le renouvellement de la chaussée de la RD 54 et de la RD 292.

Cette opération pourrait être inscrite dans un prochain programme d'investissement dans le cadre :

- du service d'assistance technique aux collectivités en ce qui concerne la part communale des travaux ;
- du programme d'aménagement des traverses d'agglomération en ce qui concerne la part départementale des travaux.

Après en avoir délibéré et au regard des éléments indiqués, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à passer avec le conseil départemental relatives à l'aménagement de la traverse du bourg sur les RD 54 et 292.
- autorise, en conséquence, Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents au dossier.

DEVENIR DE LA BERGERIE : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Madame le Maire rappelle que l'équipe municipale avait proposé à la population d'apporter sa contribution à la réflexion en cours sur le devenir de la Bergerie jusqu'au 16 mai 2021.

La commission pour le devenir de la Bergerie s'est réunie pour étudier toutes les suggestions, avis, idées reçues par mail ou dans la boîte à idées disponible en mairie. 8 retours ont été recensés.

Il ressort de cette consultation que la Bergerie doit rester un lieu convivial.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/06 : DEVENIR DE LA BERGERIE : RECRUTEMENT D'UN PROGRAMMISTE

Madame le Maire a rencontré les services du CAUE de la Manche pour le devenir de la Bergerie. Le recrutement d'un programmiste permettrait d'évaluer les travaux à réaliser et d'avancer dans la réflexion des usages pour ce bâtiment.

Plusieurs scénarii pourront être étudiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le recrutement d'un programmiste pour le projet : 'devenir de la Bergerie'.
- Autorise Madame le Maire à lancer une consultation et à signer tous documents afférents au dossier.

FLEURISSEMENT 2021

Madame le Maire donne la parole à Fabienne LENOËL et Floriane VISART pour l'organisation du fleurissement notamment pour l'arrosage et le nettoyage des fleurs par les bénévoles.

Le Conseil Municipal remercie vivement l'ensemble des bénévoles pour leur implication et le travail effectué.

Un jeu concours consistant à répondre à des questions, du niveau ancien certificat d'études, présentées dans les massifs fleuris du centre bourg de St Clair sur l'Elle, va être lancé du 22 juin au 31 août 2021. Des bulletins réponses seront mis à disposition chez les commerçants de la commune et à l'accueil de la mairie.

Des bons d'achat, produits cadeaux des commerçants ambulants seront attribués aux meilleurs qui auront répondu aux questions.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/07 : FLEURISSEMENT COMMUNAL : PARTICIPATION AU CONCOURS DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'inscrire la commune de Saint Clair sur l'Elle au concours départemental des villes et villages fleuris si celui-ci est organisé.

POINT SUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE'

Madame le Maire fait le point sur les travaux du lotissement 'Bocage de l'Elle'.

Les travaux de viabilisation vont se terminer.

Un panneau publicitaire pour la vente des parcelles va être réalisé. Un devis va être demandé.

La commercialisation des parcelles pourra se faire officiellement dès la fin des travaux de viabilisation soit dès cet été après la prise de l'arrêté de commercialisation.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/08 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : PROCÉDURE DE DIFFÉRE LES TRAVAUX DE FINITION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation se terminent. En revanche, il est nécessaire de différer les travaux de finition de voirie considérant que ces travaux ne pourront être effectués que lorsqu'un grand nombre des habitations seront construites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- le différé des travaux de finition du lotissement 'Bocage de l'Elle' comme le prévoit l'article R442-13 du Code de l'Urbanisme.
- la vente des lots ainsi que la délivrance des permis de construire dès que l'arrêté de commercialisation sera pris.
- Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette procédure.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°06/09 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire indique que le personnel communal est mis régulièrement à disposition pour d'autres organismes (Saint-Lô Agglo, Syndicat scolaire de l'Elle, ...). Il est nécessaire, à chaque fois, de régulariser la mise à disposition par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer toutes conventions de mise à disposition de services.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu de la réunion de coordination pour la recherche de médecins :

Madame le Maire fait le point sur la réunion en visioconférence du 25 mai avec plusieurs communes du Nord de Saint-Lô Agglo, en manque de professionnels de santé, avec l'ARS, la CPAM, le conseil départemental, l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux).

L'ordre du jour de la réunion était : la situation de l'accès aux soins sur le territoire nord de l'agglomération saint-loise et les axes d'amélioration de l'offre de soins.

Environ 17 000 habitants de l'agglomération sont impactés par le manque de professionnels de santé.

Les professionnels de santé, présents à la réunion, ont indiqué leur volonté d'un travail en commun.

Des dispositifs, comme la télémédecine pourraient être mis en place.

- Projet Skate-park :

Madame le Maire fait le point sur l'avancée du projet skate-park avec les jeunes de l'espace jeunes.

Une bande de terrain entre le stade et la maison des associations a été évoquée lors de la rencontre du 28 mai. Cet emplacement pourrait correspondre.

Madame le Maire indique que les jeunes ont commencé les démarches pour créer une junior-association.

Les élus, présents à la réunion, indiquent que le dialogue est très constructif.

- Association 'From Normandy To Victory' :

Madame le Maire informe que l'association 'From Normandy To Victory' va réaliser du 15 au 18 juillet 2021, dans le secteur de Saint-Lô, une reconstitution historique en réalisant plusieurs jours d'immersion sur les traces de la 29^{ème} division US. Ce projet est réalisé dans la continuité de la sortie de l'année dernière qui s'était déroulée dans de parfaites conditions grâce aux autorisations de port de répliques d'armes militaires et de circulation fournies par les Préfectures du Calvados et de la Manche.

Un passage à St Clair sur l'Elle est prévu le 15 juillet. Le groupe fera une pause devant l'église de St Clair sur l'Elle. Madame le Maire demande de prévoir un pot d'accueil.

- Association 'Vétérans Mc North' :

Madame le Maire informe que l'association 'Vétérans Mc North' sera présente à la maison des associations du 23 au 25 juillet. Cette association, dont faisait partie Pascal MERLIN, organisera une cérémonie au monument aux morts.

- Médaille de la famille :

La médaille de la famille a été attribuée par le préfet à Mr et Mme BOURDON qui ont 4 enfants. Elle leur sera remise en mairie en présence des conseillers départementaux.

Tour de table

- Philippe GAILLARDON évoque une haie privée empiétant sur la voie publique rue du moulin. Ce débordement entrave la circulation des piétons sur le trottoir qui sont obligés d'emprunter la route pour marcher. Un courrier en recommandé doit être transmis au propriétaire pour le mettre en demeure d'élaguer sa haie immédiatement. S'il n'effectue pas ces travaux, Madame le Maire pourra remédier d'office à l'élagage de la haie au frais du propriétaire défaillant.

Il indique également que le fauchage/éparage sur la commune est en cours.

- Serge ANFRAY informe que la collecte de sang organisée le 6 mai 2021 à St Clair sur l'Elle a permis d'accueillir 51 candidats au don. (50 personnes inscrites, 3 qui ne sont pas venues, 4 venues sans inscription). La prochaine collecte aura lieu le mercredi 29 septembre.

Il indique également avoir participé à une réunion de Saint-Lô Agglo concernant des aides pour les logements (OPAH). Il y a une demande forte des personnes vivant en ville souhaitant vivre en campagne.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.